

Metz, le 11 juin 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Eurométropole de Metz signe la Charte InTerLUD+ : Un engagement partenarial fort en faveur d'une logistique urbaine plus durable !

*Ce mercredi 11 juin, le Président de l'Eurométropole de Metz a signé la Charte InTerLUD+. Cette étape marque l'engagement de la collectivité aux côtés des acteurs économiques locaux en faveur d'une logistique urbaine plus respectueuse de l'environnement.*

En 2023, dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), le ministère de la Transition écologique a retenu le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable+ (InTerLUD+). Ce dispositif national vise à accompagner les collectivités dans la mise en place de solutions innovantes et durables pour optimiser la gestion du transport de marchandises sur leur territoire.

### **S'engager collectivement et agir concrètement !**

L'objectif du programme InTerLUD (InTerLUD+ depuis 2024) est de faire collaborer des acteurs privés et publics volontaires, dans la mise en œuvre d'une Charte de logistique urbaine plus économe en énergie fossile. Il permet également de trouver des solutions qui concilient intérêts publics, collectifs, individuels et privés, et d'ouvrir la voie à la mise en place d'actions concrètes.

**CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz**

**Céline VINCENT | Attachée de Presse**  
03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | [cvincent@eurometropolemetz.eu](mailto:cvincent@eurometropolemetz.eu)

En signant cette charte, les partenaires, dont l'Eurométropole de Metz, s'engagent à travailler avec les acteurs porteurs du programme InTerLUD : l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Centre d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), Logistic Low Carbon et Rozo, pour favoriser une logistique urbaine plus efficace et écologique.

La démarche InTerLUD a déterminé 5 axes prioritaires pour favoriser une logistique urbaine plus efficace, écologique et performante :

- **Accompagner la transition énergétique des véhicules de livraison**

Définir les conditions de création d'une Zone à Faibles Emissions « Logistique », promouvoir les mesures d'accompagnement des pouvoirs publics pour le développement des flottes à faibles émissions...

- **Faire évoluer la réglementation**

Faire évoluer les règles de circulation et de stationnement afin d'optimiser les livraisons au centre-ville, établir un Schéma Directeur des Aires de Livraison...

- **Définir logistique inverse pour la gestion des déchets**

Développer les filières de logistique inverse sur les cartons et palettes perdues

- **Mettre en place une logistique dans l'espace urbain**

Développer et encadrer les lieux de collecte des marchandises (boîtes logistique urbaine, consignes, lockers, points relais, ...), expérimenter la logistique urbaine fluviale, accompagner la transition digitale du commerce métropolitain...

- **Créer une gouvernance concertée avec les parties prenantes**

Mettre en place un observatoire de la logistique urbaine, communiquer sur la logistique urbaine durable...

Ces 5 axes déclinés en 17 actions sont listés dans la **Charte de logistique urbaine durable**. Ce document comporte des éléments de diagnostic et de réglementation. Il expose également les objectifs et présente des fiches action.

**La charte signée ce jour à Metz est la première charte du programme « InTerLUD + » signée dans le Grand Est.**

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | [cvincent@eurometropolemetz.eu](mailto:cvincent@eurometropolemetz.eu)

## La réalisation des actions

L'Eurométropole de Metz a déjà lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la création d'un Espace de Logistique Urbaine (ELU) au nouveau port de Metz. Les élus souhaitent également engager prochainement un travail sur :

- La limitation de la circulation des véhicules de livraison polluants sur le plateau piétonnier de Metz
- La création d'un Schéma Directeur des Aires de Livraisons
- La création de nouvelles stations d'avitaillement multi-énergies sur le territoire
- L'intégration des besoins logistiques dans les documents de planification dans le cadre du PLUi

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition écologique portés par l'Eurométropole de Metz, tout en garantissant une activité économique dynamique sur le territoire

**CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz**

**Céline VINCENT | Attachée de Presse**

03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | [cvincent@eurometropolemetz.eu](mailto:cvincent@eurometropolemetz.eu)